

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2020
REUNION ORDINAIRE

Le **23 Juillet 2020**, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le **17 Juillet 2020**, en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie à **20h30** sous la présidence de **Monsieur Christophe BARGE, Maire**.

PRESENTS : Mr Christophe BARGE - Mme Muriel METAY - Mr Bernard CAILLER - Mr Laurent COSSIAUX - Mr Raphaël SOULIÉ - Mme Laure GAILLARD - Mme Mélanie MARTIN - Mr Florian VIAL - Mme Lauraine GARNIER - Mr Lucien PASSERAT - Mr Eric PILADELLI - Mme Laure METAY

EXCUSEES : Mme Anaïs SCALA - Mme Corinne SULPICE - Mme Lauriane VIAL

POUVOIR : Mme Corinne SULPICE a donné pouvoir à Mr Christophe BARGE pour voter en son nom

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance.

Début de séance : 20H40

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour initialement prévu le vote de deux délibérations concernant le dépôt de dossiers de demande de subventions auprès de la Région pour la création d'un chemin piétonnier pour rejoindre le centre du village côté ouest et pour la mise aux normes des trottoirs du centre village côté est.

☐ DELIBERATION RENOUELEMENT CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE - TRAITEUR GUILLAUD (RENTREE 2020-2021) (C2020D34)

Monsieur le Maire, rappelle que la restauration scolaire est assurée par le traiteur Guillaud de la Côte Saint André. Il propose de renouveler le contrat pour une durée d'un an soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Il précise que les repas sont en liaison froide, conditionnés en barquettes jetables. Ils comprennent une entrée, un plat protidique, un accompagnement, un fromage, un dessert et le pain frais du jour. Le sel, la vinaigrette, le sucre, les serviettes ainsi que le four de remise en température sont fournis par le prestataire. Le tarif proposé est de 3.52 € HT soit 3,71 € TTC comme l'an passé.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés le renouvellement du contrat du traiteur Guillaud de la Côte Saint André et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de restauration scolaire du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

☐ DELIBERATION TARIF PORTAGE DES REPAS A DOMICILE (C2020D35)

Monsieur le Maire, explique que le restaurateur du village, Monsieur Maxime BERTHON, en charge de la livraison de repas à domicile, va être en congés à partir du lundi 27 juillet 2020 jusqu'au lundi 17 août 2020 inclus. Il propose afin de maintenir un service de proximité, que la Mairie continue le portage des repas durant cette période. Le repas sera cuisiné par le traiteur Guillaud ; celui-ci approvisionnant déjà la cantine en période scolaire. Les agents communaux s'occuperont de la livraison. Le coût du repas sera de 6,50 €. Une facture mensuelle sera établie et parviendra aux bénéficiaires courant septembre.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés le maintien du service de proximité pour le portage des repas au tarif de 6,50 € durant les congés du restaurateur du village, Monsieur Maxime BERTHON du lundi 27 juillet 2020 au lundi 17 août 2020 inclus et autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par le traiteur Guillaud dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

❑ DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES (C2020D36)

Monsieur le Maire, dit qu'en sa séance du 10 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délibéré concernant la création de neuf commissions thématiques permanentes citées ci-dessous :

- Économie, Commerce, Artisanat, Plan de Relance, Agriculture, Circuits courts, Tourisme et Patrimoine, Économie Sociale et Solidaire – Volet Économie) (ÉSS),
- Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation,
- Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement,
- Transition Écologique, Mobilités, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle de l'Eau, Biodiversité,
- Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, Économie Sociale et Solidaire – Volet Social) (ÉSS),
- Culture, Lecture Publique, Festivals,
- Sports, Équipements Sportifs et Vie Associative,
- Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Écogestes,
- Travaux, Maintenance des bâtiments et Sécurité, Aménagement Numérique, Système d'information.

Monsieur le Maire explique que l'article 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L2121-22, il peut prévoir les participations des Conseillers Municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine. Il propose que la commune désigne un représentant pour siéger à chacune des commissions avant officialisation de leur constitution lors d'un prochain Conseil Communautaire. Après appel à candidatures, sont désignés, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Monsieur Christophe BARGE, délégué à la commission Économie, Commerce, Artisanat, Plan de Relance, Agriculture, Circuits courts, Tourisme et Patrimoine, Économie Sociale et Solidaire – Volet Économie) (ÉSS).
- Madame Muriel METAY, déléguée à la commission Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation.
- Monsieur Laurent COSSIAUX, délégué à la commission Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement.
- Monsieur Christophe BARGE, délégué à la commission Transition Écologique, Mobilités, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle de l'Eau, Biodiversité.
- Monsieur Bernard CAILLER, délégué à la commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, Économie Sociale et Solidaire – Volet Social) (ÉSS).
- Madame Mélanie MARTIN, déléguée à la commission Culture, Lecture Publique, Festivals.
- Monsieur Christophe BARGE, délégué à la commission Sports, Équipements Sportifs et Vie Associative.
- Monsieur Christophe BARGE, délégué à la commission Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Écogestes.
- Monsieur Christophe BARGE, délégué à la commission Travaux, Maintenance des bâtiments et Sécurité, Aménagement Numérique, Système d'information.

❑ DELIBERATION DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION A LA REGION CONCERNANT LA MISE AUX NORMES DES TROTTOIRS DU CENTRE VILLAGE COTE EST (C2020D37)

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux de l'aménagement de sécurité de la Route Départementale 130 (Route de Viriville et Route de Lens-Lestang), sur un tronçon de 510 mètres, au niveau de l'entrée et aux abords de la Mairie, répondant à plusieurs objectifs :

- Sécuriser les déplacements piétons depuis le lotissement le Clos du Fonnat à la Mairie ainsi que de la Mairie à la salle polyvalente.
- Maitriser la vitesse des véhicules.
- Sécuriser le carrefour au droit de l'axe principal.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Marcollin souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Région et de la DETR 2020.

Le plan de financement proposé pour cette demande est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
DETR		25 305.00 €
REGION		51 935.00 €
DEPARTEMENT		35 000.00 €
AUTOFINANCEMENT		28 060.00 €
TOTAL	100 %	140 300.00 €

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le projet et son contenu ainsi que le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget. Il autorise le Maire à réaliser une demande de subvention au titre de la Région et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

❑ DELIBERATION DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION A LA REGION CONCERNANT LA CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER MODE DOUX POUR REJOINDRE LE CENTRE DU VILLAGE COTE OUEST (C2020D38)

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux de l'aménagement de sécurité de la Route Départementale 130 (Route de Viriville et Route de Lens-Lestang), sur un tronçon de 510 mètres, au niveau de l'entrée et aux abords de la Mairie, répondant à plusieurs objectifs :

- Sécuriser les déplacements piétons depuis le lotissement le Clos du Fonnat à la Mairie ainsi que de la Mairie à la salle polyvalente.
- Maitriser la vitesse des véhicules.
- Sécuriser le carrefour au droit de l'axe principal.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Marcollin souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Région et de la DETR 2020.

Le plan de financement proposé pour cette demande est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
DETR		30 175.00 €
REGION		68 665.00 €
DEPARTEMENT		35 000.00 €
AUTOFINANCEMENT		33 460.00 €
TOTAL	100 %	167 300.00 €

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le projet et son contenu ainsi que le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget. Il autorise le Maire à réaliser une demande de subvention au titre de la Région et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

❑ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire,

- ❖ **DIT** que Bièvre Isère Communauté organise pendant l'été, 26 séances gratuites de cinéma en plein air ; une programmation riche avec des films adaptés à tous les âges et tous les styles. La séance aura lieu sur la commune le 03 août à 21h30 au stade « Gilbert Charpenay ». Le film proposé « Nos batailles » a été, entre autre, nominé aux Césars. Une buvette sera tenue par l'association « Les hérissons à plumes » et un point de restauration sera proposé (hot dog / pop corn) à partir de 19h30. Il précise qu'en cas de météo défavorable, la séance est annulée (pas de lieu de repli en intérieur) et que les gestes barrières seront mis en place.
- ❖ **EXPLIQUE** que le service eau de Bièvre Isère Communauté a alerté la commune par courrier sur la probabilité d'une fuite d'eau après compteur à la Mairie car la consommation relevée est en forte augmentation. Les installations vont être vérifiées.
- ❖ **PRECISE** qu'il a rencontré, avec Laurent COSSIAUX, des représentants de l'OPAC. L'objectif de cette réunion était de présenter les services et d'échanger sur la réalisation de travaux prévus au Lotissement « Le Combeau » situé derrière l'église (travaux de réfection des fenêtres, volets, portes d'entrée).
- ❖ **INDIQUE** qu'une présentation du logiciel « COSOLUCE » (logiciel de comptabilité / ressources humaines / relations citoyens) a été faite ; il remplacerait le logiciel existant. Un devis sera envoyé prochainement.
- ❖ **FAIT PART** du retour à temps plein d'un agent jusqu'alors en arrêt et de l'éventuel retour en mi-temps thérapeutique d'un agent victime d'un accident de travail.
- ❖ **ANNONCE** que la course d'auto-cross qui devait avoir lieu les 29 et 30 août est annulée en raison du contexte sanitaire actuel. Quant à la Faranvole (rassemblement de cerfs-volants), un dossier a été envoyé à la Préfecture pour son organisation. Une réponse est attendue dans les semaines à venir.
- ❖ **FAIT PART** des différentes réunions et manifestations à venir (commission urbanisme, finances, réunion du Centre Communal d'Action Sociale...)

Fin de séance : 22H55

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 29 OCTOBRE 2020 - 20H30